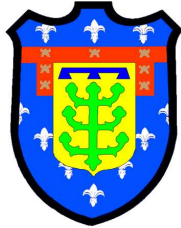


République Française

**Ville
d'HOUDAIN**



Conseil municipal

Département du Pas-de-Calais

~ ~ ~

Arrondissement de Béthune

~ ~ ~

Canton d'Houdain

Compte-rendu de la réunion du vendredi 29 avril 2011

Lettre de convocation du 22 avril 2011

Président du conseil : M. Marc KOPACZYK

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 avril 2011 à 18 h 30, à la Maison de la jeunesse et de la vie associative (MJVA), 5 place de la Marne, sous la présidence de Monsieur Marc KOPACZYK, Maire.

Monsieur le Maire invite à faire l'appel des présents afin d'ouvrir la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. Marc KOPACZYK (maire), Mme Marie-Christine CLIQUET, M. Edmond SZARZYNSKI, Mme Martine POHIER, Mme Pascale HOURRIEZ, M. Daniel LEFEBVRE, M. Daniel DEWALLE, M. Daniel Edouard LEFEBVRE, M. Christian DUBOIS, M. Jean-Louis DELPIERRE, Mme Josiane CARRETERO, M. Hubert PUST, M. Jean-Louis LOUCHART, Mme Andrée LAMPIN, Mme Valérie DERICBOURG, Mme Sonia LANCIAL, Mme Marie-José GOLLIOT, Mme Gertrude OLESZAK, M. Daniel MOUTON, M. Daniel MADAJEWSKI, Mme Jocelyne PONCHEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean-Paul CLARABON (à M. Daniel LEFEBVRE), M. Richard MARKIEWICZ (à Mme Marie-Christine CLIQUET), Mme Isabelle LEVENT (à M. Christian DUBOIS), M. Alain PETIT (à Mme Valérie DERICBOURG), Mme Marie-Louise SKONIECZNY (à M. Daniel Edouard LEFEBVRE), Mme Valérie PASSEPONT (à Mme Martine POHIER), Mme Michaëlle SOUILLART (à Mme Pascale HOURRIEZ), M. Marian MARCINIAK (à M. Daniel MOUTON).

Soit 21 présents, 8 excusés dont 8 procurations, soit 29 votants.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Daniel MOUTON évoque la mémoire de Monsieur Gérard ROUSSEAU, ancien maire adjoint décédé récemment. Monsieur le Maire invite à observer une minute de silence. Monsieur Daniel MOUTON regrette que le compte-rendu de la dernière réunion de conseil soit trop synthétique, incomplet, qu'il ne reprenne pas tous les échanges entre élus, ainsi que la retranscription des questions diverses. Il évoque également l'accès des groupes à la rédaction d'un espace d'expression dans le journal municipal. Monsieur Daniel LEFEBVRE répond que le journal municipal privilégie les reportages des actions associatives, sportives et culturelles. Monsieur Edmond SZARZYNSKI ajoute que la presse locale se fait le relais des déclarations de l'opposition dans les jours qui suivent les réunions de conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du vendredi 25 mars 2011 est adopté **par 25 voix pour et 4 voix contre.**

ORDRE DU JOUR

→ Désignation du secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011

DELEGATIONS AU MAIRE – INFORMATIONS

→ Présentation Monsieur le Maire

MARCHES PUBLICS

FINANCES

VIE MUNICIPALE

CM 29/04/11 – 1.- VIE MUNICIPALE/PATRIMOINE – PROJET DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 7 TER RUE HENRI DURANT.

PERSONNEL TERRITORIAL

CM 29/04/11 – 2.- PERSONNEL TERRITORIAL – EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL.

CM 29/04/11 – 3.- PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU REGIME DES ASTREINTES.

FINANCES – ACCUEILS DE LOISIRS – RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE – ENFANCE

CM 29/04/11 – 4.- FINANCES/MARCHES PUBLICS – SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSIS – GROUPEMENT DE COMMANDES – ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES.

CM 29/04/11 – 5.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

CM 29/04/11 – 6.- FINANCES/BUDGET PARC ENTREPRISES – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

CM 29/04/11 – 7.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2011.

CM 29/04/11 – 8.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2011.

CM 29/04/11 – 9.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE D'HOUDAIN 2011.

QUESTIONS DIVERSES

DELEGATIONS AU MAIRE – INFORMATIONS

MARCHES PUBLICS

En vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2010-004 en date du 5 février 2010 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à **193 000,00 € HT** ;

CM 29/04/11 – DECISION N° 2011-050 DU 5 AVRIL 2011 – JEUNESSE/FINANCES – SEJOUR « MADE IN NORMANDIE » A GRANDCAMP MAISY – CONTRAT AVEC OCEANE VOYAGES.

L'an deux mille onze, le cinq avril ;

Le Maire de la Ville d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2010-004 en date du 5 février 2010 au terme de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à **193 000,00 € HT** ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre un séjour de vacances pendant les vacances scolaires de printemps 2011 avec le prestataire Océane Voyages ;

Considérant qu'il conviendrait de signer le contrat de séjour avec le prestataire, dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : **du lundi 25 au samedi 30 avril 2011** ;
- Lieu du séjour : **Grandcamp Maisy** ;
- Montant de la prestation : **10 585,00 € ttc** ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Le contrat de séjour avec **Océane Voyages**, Central parc, 13 rue des Champs à **59650 Villeneuve d'Ascq**, est conclu dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : **du lundi 25 au samedi 30 avril 2011** ;
- Lieu du séjour : **Grandcamp Maisy** ;
- Montant de la prestation : **10 585,00 € ttc**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

FINANCES

En vertu de la délibération n° 2008-020 en date du 11 avril 2008, modifiée par la délibération n° 2008-097 en date du 26 septembre 2008, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

CM 29/04/11 – DECISION N° 2011-051 DU 5 AVRIL 2011 – JEUNESSE/FINANCES – SEJOUR « MADE IN NORMANDIE » A GRANDCAMP MAISY – TARIF A LA PARTICIPATION DU SEJOUR DE VACANCES.

L'an deux mille onze, le cinq avril ;

Le Maire de la Ville d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2008-020 en date du 11 avril 2008, modifiée par la délibération n° 2008-097 en date du 26 septembre 2008, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'un séjour de vacances pendant les vacances scolaires de printemps 2011 est organisé avec le prestataire Océane Voyages ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le montant de la participation des familles ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Le tarif à la participation du séjour de vacances **Made in Normandie** organisé avec le prestataire **Océane Voyages** est fixé à **150,00 €/enfant**, sachant que les familles peuvent déduire l'aide aux temps libres plafonnée à 200,00 € proposée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Arras.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

CM 29/04/11 – DECISION N° 2011-052 DU 18 AVRIL 2011 – JEUNESSE/FINANCES – TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES AU 18 AVRIL 2011 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2010-120 DU 22 DECEMBRE 2010.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril ;

Le Maire de la Ville d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2008-020 en date du 11 avril 2008, modifiée par la délibération n° 2008-097 en date du 26 septembre 2008, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le montant des tarifs des accueils de loisirs périscolaires ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse – Politique de la ville en date du 28 octobre 2010 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 3 décembre 2010 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : La délibération n° 2010-120 du 22 décembre 2010 est modifiée en son article 2.

ARTICLE 2 : Les tarifs des accueils de loisirs périscolaires sont fixés, **au 1^{er} janvier 2011**, comme suit :

- **1,00 €** le ticket de l'heure/enfant Houdinois ;
- **1,50 €** le ticket de l'heure/enfant extérieur ;
- **10,00 €** la carte de 10 tickets pour les enfants Houdinois ;
- **15,00 €** la carte de 10 tickets pour les enfants extérieurs ;
- **20,00 €** la carte de 20 tickets pour les enfants Houdinois ;
- **30,00 €** la carte de 20 tickets pour les enfants extérieurs ;

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

CM 29/04/11 – DECISION N° 2011-053 DU 18 AVRIL 2011 – POLITIQUE DE LA VILLE/FINANCES – TARIFS D'ADHESION AU CENTRE SOCIAL AU 1^{er} JANVIER 2011 – MODIFICATION DE LA DECISION N° 2010-050 DU 6 DECEMBRE 2010.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril ;

Le Maire de la Ville d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2008-020 en date du 11 avril 2008, modifiée par la délibération n° 2008-097 en date du 26 septembre 2008, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le montant de l'adhésion au centre social ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse – Politique de la ville en date du 28 octobre 2010 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 3 décembre 2010 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : La décision n° 2010-050 du 6 décembre 2010 est modifiée en son article 2.

ARTICLE 2 : Les tarifs d'adhésion au centre social sont fixés, **au 1^{er} janvier 2011**, comme suit :

Adhésion	< ou = à 617*	> à 617*	Extérieur
Individuelle	1 ^{ère} catégorie : 6,00 €	2 ^{ème} catégorie : 8,00 €	3 ^{ème} catégorie : 10,00 €
Famille	4 ^{ème} catégorie : 10,00 €	5 ^{ème} catégorie : 12,00 €	6 ^{ème} catégorie : 15,00 €
Association	7 ^{ème} catégorie : 10,00 €		

*Coefficient CAF

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

CM 29/04/11 – DECISION N° 2011-054 DU 18 AVRIL 2011 – POLITIQUE DE LA VILLE/FINANCES – TARIFS DES PASSES ATELIERS AU 1^{er} JANVIER 2011 – MODIFICATION DE LA DECISION N° 2010-051 DU 6 DECEMBRE 2010.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril ;

Le Maire de la Ville d'Houdain ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2008-020 en date du 11 avril 2008, modifiée par la délibération n° 2008-097 en date du 26 septembre 2008, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le montant des passes ateliers au centre social ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse – Politique de la ville en date du 28 octobre 2010 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 3 décembre 2010 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : La décision n° 2010-051 du 6 décembre 2010 est modifiée en son article 2.

ARTICLE 2 : Les tarifs des passes ateliers au centre social sont fixés, **au 1^{er} janvier 2011**, comme suit :

- Dans le cadre d'une adhésion individuelle :
 - 1^{ère} catégorie : Passe 3 ateliers (10 séances par atelier par an) : **30,00 €/an** ;
 - 2^{ème} catégorie : à partir du 4^{ème} atelier : **10,00 € par atelier par an** ;
- Dans le cadre d'une adhésion famille :
 - 3^{ème} catégorie : le premier Passe est à **30,00 €** ;
 - 4^{ème} catégorie : le deuxième Passe est à **20,00 €** ;
 - 5^{ème} catégorie : à partir du 3^{ème} Passe à **10,00 €**.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

VIE MUNICIPALE

CM 29/04/11 – 1.- VIE MUNICIPALE/PATRIMOINE – PROJET DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 7 TER RUE HENRI DURANT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 2010-097 en date du 22 décembre 2010, le Conseil municipal a décidé de vendre l'immeuble à l'usage d'habitation sis 7 ter rue Henri Durant, au prix net de **75 000,00 €**.

Afin d'optimiser les conditions de vente, il est proposé de vendre ledit immeuble au prix net vendeur minimum de **75 000,00 €** sur offres, avec tirage au sort en cas d'égalité des offres.

Monsieur Daniel MOUTON se dit satisfait de la formule, qui d'ailleurs évitera selon lui la circulation de lettres anonymes. Monsieur Daniel DEWALLE réagit quant à cette remarque. Madame Jocelyne PONCHEL précise que « certains courriers bien que signés peuvent être aussi agaçants ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, vu l'avis favorable du Bureau municipal du mardi 19 avril 2011, **à l'unanimité, décide** de vendre ledit immeuble au prix net vendeur minimum de **75 000,00 €** sur offres, avec tirage au sort en cas d'égalité des offres.

PERSONNEL TERRITORIAL

CM 29/04/11 – 2.- PERSONNEL TERRITORIAL – EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'actuellement, les finances sont gérées par la direction des affaires générales, et relayées sur le plan de l'exécution budgétaire et comptable, par le service comptabilité, placé sous la responsabilité du service des ressources humaines.

Il en résulte des difficultés dans l'organisation. Afin d'adopter un fonctionnement plus rationnel, il est proposé d'aménager l'organigramme du personnel communal, en créant une direction des affaires financières à part entière, qui couvrira la thématique financière, budgétaire et comptable.

Cette solution permettra une spécialisation du service des ressources humaines et de la direction des affaires générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, vu l'avis favorable du Bureau municipal du mardi 19 avril 2011, **à l'unanimité, valide** l'organigramme du personnel communal.

CM 29/04/11 – 3.- PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU REGIME DES ASTREINTES.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que sur la base de l'analyse des interventions transmise en 2010, il s'avère inutile de maintenir 2 agents et 1 cadre en position d'astreinte en dehors des périodes hivernales.

La majorité des interventions relèvent du statut des pannes légères provenant souvent de dysfonctionnements du chauffage et de l'installation électrique. Elles peuvent être réalisées par un intervenant unique doté d'un véhicule équipé du matériel existant.

Dans le cas d'interventions de plus grandes gravités, une mise en sécurité est pratiquée sur l'ensemble du patrimoine avec transmission, dès que possible, de l'information au responsable hiérarchique.

En ce qui concerne les catastrophes, l'urgence impose la réquisition de personnel et se doit d'être prévue par une mise en place interne selon leur type (incendies, inondations, accidents graves de circulations, etc.).

Une simplification est proposée dans les conditions suivantes :

- **Du 1^{er} décembre au 15 mars : mise en œuvre de l'astreinte hivernale :**
 - Un chauffeur PL avec permis E pour salage accompagné d'un agent technique. Durant la période d'interventions, cette équipe est joignable par téléphone et démarre à 5 h 00 avec horaire continu ;
 - Un agent technique avec permis B joignable par téléphone ;
- **Du 16 mars au 30 novembre : mise en œuvre de l'astreinte ordinaire :**
 - Un agent technique avec permis B joignable par téléphone.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, vu l'avis favorable du Comité technique paritaire (CTP) du 21 avril 2011, **à l'unanimité, valide** le régime des astreintes comme suit :

- **Du 1^{er} décembre au 15 mars : mise en œuvre de l'astreinte hivernale :**
 - Un chauffeur PL avec permis E pour salage accompagné d'un agent technique. Durant la période d'interventions, cette équipe est joignable par téléphone et démarre à 5 h 00 avec horaire continu ;
 - Un agent technique avec permis B joignable par téléphone ;

- **Du 16 mars au 30 novembre : mise en œuvre de l'astreinte ordinaire :**
 - Un agent technique avec permis B joignable par téléphone.

FINANCES – ACCUEILS DE LOISIRS – RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE – ENFANCE

CM 29/04/11 – 4.- FINANCES/MARCHES PUBLICS – SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSI – GROUPEMENT DE COMMANDES – ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES.

Madame Martine POHIER, Maire Adjoint déléguée aux Finances, aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire, à la Garderie et à l'Enfance, expose à l'assemblée qu'afin de réduire le coût des procédures et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le marché à bons de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives et scolaires a été lancé en groupement de commandes avec les communes de Bruay-la-Buissière et d'Houdain.

Le montant prévisionnel du marché est supérieur à **193 000,00 € HT**. Il est donc passé selon une procédure d'appel d'offres européen. Le marché prendra effet à la date de sa notification et sera conclu pour une durée d'un an reconductible expressément deux fois.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 17 mars 2011 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Il conviendrait de signer le marché avec la société **Majuscule Debienne SA**, 5 rue Thiers à **59230 Saint-Amand-les-Eaux**.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société **Majuscule Debienne SA** pour les prix contractualisés aux bordereaux de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Madame Martine POHIER entendu, vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 avril 2011, **à l'unanimité, décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour l'acquisition de fournitures administratives et scolaires avec la société **Majuscule Debienne SA** pour les prix contractualisés aux bordereaux de prix.

CM 29/04/11 – 5.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

Madame Martine POHIER, Maire Adjoint déléguée aux Finances, aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire, à la Garderie et à l'Enfance, expose à l'assemblée que le budget de la commune est proposé par le maire. Il dispose d'un certain nombre d'informations :

- celles résultant des orientations définies par le conseil municipal, lorsque ce dernier est tenu à l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire ;
- celles issues de la comptabilité des dépenses engagées, concernant les dépenses déjà engagées au 1^{er} janvier de l'exercice ou en cours d'engagement lors de l'élaboration du budget ;
- celles communiquées par les services de l'État.

Il est proposé d'examiner et de voter le **budget communal** primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement	7 318 592,00 €
Investissement	1 720 407,77 €

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dotations pour la Ville d'Houdain ont augmenté de **74 520,00 €**, soit **+2,56%**, ce qui a permis de programmer quelques petits investissements, notamment l'acquisition d'une piste de danse PMR au COSEC, l'acquisition d'un columbarium 16 cases, l'extension de cavurnes et la création d'un éclairage pour le terrain de football Léon Blum. Il rappelle également que le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, a voté à l'unanimité le vote des taux 2011 avec une augmentation de 1,50%. Monsieur Daniel MOUTON précise que les taux ont été votés avant de connaître la bonne nouvelle, que l'augmentation représente quand même environ 35 000,00 €, mais pense que celle-ci est plutôt mal venue en cette période difficile. S'il convient que certains investissements seront amortis, notamment l'acquisition de columbarium ou de cavurnes par la vente des concessions, il pense qu'il y a d'autres priorités qu'une piste de danse. Monsieur le Maire répond que les choix sont critiquables, que la piste de danse est nécessaire pour la sécurité des personnes âgées lors du banquet des aînés, mais rappelle que la Commission Finances était favorable à l'unanimité. Monsieur Daniel MOUTON estime que l'on aurait pu faire le choix du maintien de la prise en charge des transports et des entrées à la piscine du Collège Jacques Prévert d'Houdain. Monsieur le Maire répond que la commune prendra en charge ces dépenses uniquement pour les élèves de 5^{ème}, qu'en ce qui concerne l'apprentissage de la natation aux élèves de 6^{ème}, le collège doit effectuer une demande de prise en charge totale auprès du Conseil général, et qu'une rencontre sera organisée prochainement avec leurs représentants. Monsieur Daniel MOUTON expose également que certaines subventions aux associations sont importantes, et que l'on risque de tomber dans le piège du clientélisme. Monsieur le Maire répond qu'il est tenu compte du passé. Monsieur*

Daniel DEWALLE dément le clientélisme et précise l'importance du rôle des associations sur la commune. Monsieur Daniel MOUTON demande par conséquent plus de justice entre les associations. Monsieur Daniel LEFEBVRE répond que la crise n'est ressentie de la même manière selon la situation, il cite notamment la différence entre les actionnaires et les salariés. Monsieur le Maire expose qu'il a été difficile d'équilibrer le budget, et rappelle le transfert des impôts des entreprises sur les impôts des ménages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Madame Martine POHIER entendu, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 15 avril 2011, vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 avril 2011, **par 25 voix pour et 4 voix contre, décide** de voter le **budget communal** primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement **7 318 592,00 €**
Investissement **1 720 407,77 €**

CM 29/04/11 – 6.- FINANCES/BUDGET PARC ENTREPRISES – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

Madame Martine POHIER, Maire Adjoint déléguée aux Finances, aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire, à la Garderie et à l'Enfance, expose à l'assemblée qu'il est proposé d'examiner et de voter le **budget parc entreprises** primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement **30 900,95 €**
Investissement **14 878,04 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Madame Martine POHIER entendu, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 15 avril 2011, vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 avril 2011, **à l'unanimité, décide** de voter le **budget parc entreprises** primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement **30 900,95 €**
Investissement **14 878,04 €**

CM 29/04/11 – 7.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE D'HOUDAIN 2011.

Madame Martine POHIER, Maire Adjoint déléguée aux Finances, aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire, à la Garderie et à l'Enfance, expose à l'assemblée qu'il est proposé d'octroyer au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Houdain une subvention d'un montant de **56 500,00 €** pour l'exercice 2011.

Madame Jocelyne PONCHEL se dit étonnée de ne pas avoir reçu le rapport annuel du CCAS. Monsieur le Maire précise que ce rapport lui sera communiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Madame Martine POHIER entendu, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 15 avril 2011, vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 avril 2011, **à l'unanimité, décide** d'octroyer au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Houdain une subvention d'un montant de **56 500,00 €** pour l'exercice 2011.

CM 29/04/11 – 8.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2011.

Madame Martine POHIER, Maire Adjoint déléguée aux Finances, aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire, à la Garderie et à l'Enfance, expose à l'assemblée que la Commission de Finances a proposé de reconduire le versement de **8,00 €** par jeune de moins de 18 ans. Il est proposé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Madame Martine POHIER entendu, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 15 avril 2011, vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 avril 2011, **à l'unanimité (1), décide** d'allouer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2011 :

Associations	Subvention 2011					Vote du conseil municipal				
	Partie fixe	Alloc. jeune -18 ans		Except.	Total	Pour	Ctre	Abst.	NP	
Amicale du Personnel du Collège Jacques-Prévert	238,00	0	8,00	0,00	0,00	238,00	29	0	0	0
Association d'Action Educatrice du Pas-de-Calais	107,00	0	8,00	0,00	0,00	107,00	29	0	0	0
Comité de gestion du Lycée Anatole-France de Lillers	22,00	0	8,00	0,00	0,00	22,00	29	0	0	0
DDEN - Secteur d'Houdain	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00	29	0	0	0
Club d'Aikibudo & Kobudo d'Houdain	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00	29	0	0	0
FJEP Cercle Laïque d'Houdain	12684,00	116	8,00	928,00	0,00	13612,00	29	0	0	0
La Forme à tout âge	484,00	0	8,00	0,00	0,00	484,00	29	0	0	0
La Truite Houdinoise	175,00	23	8,00	184,00	0,00	359,00	29	0	0	0
Le Volant Houdinois	300,00	14	8,00	112,00	0,00	412,00	29	0	0	0
Les Colombes Houdinoises	152,00	33	8,00	264,00	0,00	416,00	29	0	0	0

Moto-Club Les Z'Avatars	152,00	1	8,00	8,00	152,00	312,00	29	0	0	0
Société colombophile Le Tourbillon	382,00	0	8,00	0,00	0,00	382,00	29	0	0	0
Société communale de chasse	201,00	0	8,00	0,00	0,00	201,00	29	0	0	0
Société des boulistes Les Bons Amis	578,00	0	8,00	0,00	0,00	578,00	29	0	0	0
Sport Loisirs Détente	379,00	21	8,00	168,00	300,00	847,00	29	0	0	0
Team Pêcheurs Laboursois	0,00	0	8,00	0,00	160,00	160,00	29	0	0	0
Tennis-Club Houdinois	1555,00	112	8,00	896,00	0,00	2451,00	29	0	0	0
Union Sportive Houdinoise (Football)	6600,00	191	8,00	1528,00	1067,00	9195,00	29	0	0	0
Wicher Football-Club d'Houdain	700,00	1	8,00	8,00	0,00	708,00	29	0	0	0
Yoga-Club Houdinois	381,00	0	8,00	0,00	0,00	381,00	29	0	0	0
Abat Jour	152,00	0	8,00	0,00	0,00	152,00	29	0	0	0
AIGFPH (Fonds de Participation des Habitants) Bruay-la-B.	1787,82	0	8,00	0,00	0,00	1787,82	29	0	0	0
Amicale des Donneurs de Sang d'Houdain	500,00	0	8,00	0,00	0,00	500,00	29	0	0	0
Association Amitié Houdain-Kirchberg	404,00	14	8,00	112,00	3300,00	3816,00	28	0	0	1
Association des Secouristes d'Houdain	578,00	0	8,00	0,00	0,00	578,00	29	0	0	0
Club du Bon Accueil	915,00	0	8,00	0,00	0,00	915,00	29	0	0	0
Club Sonora Music	1197,00	0	8,00	0,00	250,00	1447,00	29	0	0	0
CoinCoin	300,00	0	8,00	0,00	300,00	600,00	29	0	0	0
Comité Local du Secours Populaire Français	610,00	0	8,00	0,00	770,00	1380,00	29	0	0	0
Comité Local du Souvenir Français	107,00	10	8,00	80,00	0,00	187,00	28	0	0	1
Comité Local Polonais d'Houdain	152,00	44	8,00	352,00	0,00	504,00	29	0	0	0
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	328,00	0	8,00	0,00	0,00	328,00	29	0	0	0
Harmonie Municipale	10367,00	56	8,00	448,00	1800,00	12615,00	27	0	0	2
Intuition	152,00	1	8,00	8,00	0,00	160,00	29	0	0	0
La Palette Houdinoise	305,00	0	8,00	0,00	0,00	305,00	29	0	0	0
L'ARCHE	640,00	2	8,00	16,00	0,00	656,00	29	0	0	0
Shuffle Country	152,00	21	8,00	168,00	0,00	320,00	28	0	0	1
Société musicale Echo	2744,00	5	8,00	40,00	0,00	2784,00	28	0	0	1
Syndicat d'Initiative Traditions et histoires d'Houdain	750,00	0	8,00	0,00	0,00	750,00	28	0	0	1
Vie Libre Section Bruay-la-Buissière & Environs	183,00	0	8,00	0,00	0,00	183,00	29	0	0	0
TOTAL	47717,82	665	8,00	5320,00	8099,00	61136,82				

(1) Les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans une association ou une société locale n'ont pas pris part au vote concernant la demande présentée par leur association : Mme Valérie DERICBOURG (Amicale des Donneurs de Sang d'Houdain), Mme Sonia LANCIAL (Association Amitié Houdain-Kirchberg, Harmonie Municipale, Shuffle Country), M. Christian DUBOIS (Harmonie Municipale), M. Daniel MOUTON (Comité Local du Souvenir Français), M. Edmond SZARZYNSKI (Société musicale Echo), M. Daniel Edouard LEFEBVRE (Syndicat d'Initiative Traditions et histoires d'Houdain).

CM 29/04/11 – 9.- FINANCES/BUDGET COMMUNAL – SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE D'HOUDAIN 2011.

Madame Martine POHIER, Maire Adjoint déléguée aux Finances, aux Accueils de loisirs, à la Restauration scolaire, à la Garderie et à l'Enfance, expose à l'assemblée que Conformément à la convention de gestion des œuvres sociales en direction des personnels actifs et retraités de la commune d'Houdain en date du 15 mai 2009, il est proposé d'octroyer au **Comité des œuvres sociales (COS) de la Ville d'Houdain** une subvention d'un montant de **65 599,19 €** pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'exposé de Madame Martine POHIER entendu, vu l'avis favorable de la Commission Finances du 15 avril 2011, vu l'avis favorable du Bureau municipal du 19 avril 2011, **à l'unanimité, décide** d'octroyer au **Comité des œuvres sociales (COS) de la Ville d'Houdain** une subvention d'un montant de **65 599,19 €** pour l'exercice 2011.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19 h 20.

**DES COMMISSIONS, BUREAUX ET CONSEILS MUNICIPAUX
DE LA VILLE D'HOUDAIN POUR L'ANNEE 2011**

COMITE D'ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	LUNDI 9 MAI 2011 A 17 H 30
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 10 MAI 2011 A 18 H 00
COMMISSION CULTURE	VENDREDI 20 MAI 2011 A 18 H 00
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 24 MAI 2011 A 18 H 00
COMMISSION FINANCES	VENDREDI 10 JUIN 2010 A 18 H 00
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 14 JUIN 2011 A 18 H 00
COMITE DE RESTAURATION	MERCREDI 15 JUIN 2011 A 17 H 30
COMMISSION SPORTS	JEUDI 16 JUIN 2011 A 18 H 00
COMITE D'ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	LUNDI 20 JUIN 2011 A 17 H 30
CONSEIL MUNICIPAL	VENDREDI 24 JUIN 2011 A 18 H 30
COMITE DE RESTAURATION	MERCREDI 17 AOUT 2011 A 17 H 30
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 6 SEPTEMBRE 2011 A 18 H 00
COMMISSION FINANCES	VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011 A 18 H 00
COMITE D'ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011 A 17 H 30
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 13 SEPTEMBRE 2011 A 18 H 00
COMMISSION CULTURE	VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2011 A 18 H 00
CONSEIL MUNICIPAL	VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2011 A 18 H 30
BUREAU MUNICIPAL	LUNDI 3 OCTOBRE 2011 A 18 H 00
RECEPTION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	MARDI 4 OCTOBRE 2011 A 18 H 45
COMITE DE RESTAURATION	MERCREDI 5 OCTOBRE 2011 A 17 H 30
COMMISSION EDUCATION	MARDI 11 OCTOBRE 2011 A 18 H 00
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 18 OCTOBRE 2011 A 18 H 00
COMMISSION SPORTS	JEUDI 20 OCTOBRE 2011 A 18 H 00
CONSEIL MUNICIPAL	VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011 A 18 H 30 (MJVA)
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 15 NOVEMBRE 2011 A 18 H 00
COMMISSION CULTURE	VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011 A 18 H 00
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 29 NOVEMBRE 2011 A 18 H 00
COMITE DE RESTAURATION	MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011 A 17 H 30
COMMISSION FINANCES	VENDREDI 2 DECEMBRE 2011 A 18 H 00
BUREAU MUNICIPAL	MARDI 6 DECEMBRE 2011 A 18 H 00
CONSEIL MUNICIPAL	VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 A 18 H 30

**Le présent agenda est communiqué à titre indicatif. Seules les convocations officielles font foi.*